

DEC131762DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Serge MONNERET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7249 intitulée Institut Fresnel

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122743DR12 du 05/01/12 portant création de l'unité UMR 7249, intitulée « Institut Fresnel », dont le directeur est Stefan ENOCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge MONNERET, CR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET, délégation est donnée à M. Gérard TAYEB, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET et de M. Gérard TAYEB, délégation est donnée à M. Jean-Yves NATOLI, PR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET, de M. Gérard TAYEB, et de M. Jean-Yves NATOLI, délégation est donnée à Mme Evelyne SANTACROCE, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge MONNERET, de M. Gérard TAYEB, de M. Jean-Yves NATOLI et de Mme Evelyne SANTACROCE, délégation est donnée

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

à, Mme Magali GRIESS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21/05/13

Le directeur d'unité
Stefan ENOCH

Les délégataires

Nom : S. MONNERET Signature : Paraphe :	Nom : G. TAYEB Signature : Paraphe :	Nom : JY NATOLI Signature : Paraphe :	Nom : E. SANTACROCE Signature : Paraphe :
Nom : M. GRIESS Signature : Paraphe :			